



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cadres

Question écrite n° 49731

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la demande des agents professionnels de la fonction publique hospitalière du centre hospitalier universitaire de Montpellier compte tenu des engagements prévus par le protocole du 14 mars 2001. L'objectif de ce texte était d'aboutir à une meilleure reconnaissance des métiers hospitaliers, notamment par une redéfinition des rôles et des missions de chacun à l'hôpital et des perspectives de carrière. Alors que le statut de certains agents administratifs a été revalorisé, l'évolution de celui des adjoints des cadres hospitaliers (ACH) semble avoir été retardé. Ces agents souhaiteraient engager une réflexion partagée et constructive sur l'amélioration de leur statut. Il souhaite, dès lors, attirer l'attention du Gouvernement sur leurs attentes et lui demander de bien vouloir lui préciser si des mesures sont envisagées en faveur de l'amélioration de leur statut.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49731

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8297